



Transport
Canada

Transports
Canada

**PLACE DE VILLE
TOUR « C », 330, RUE SPARKS
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0N5**

8 février 2019

ADDENDA NO. 3

Sujet : Demande de Proposition: T8080-180476

EXAMEN DES TECHNOLOGIES VISANT À RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE CARBURANT ET LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES VÉHICULES ET DES ÉQUIPEMENTS HORS ROUTE

Suite à la demande de proposition susmentionnée, le présent additif NO. (3) informe les soumissionnaires potentiels de la modification suivante:

1. Sous la section Annexe C, 3.2 Cote cotée commençant à la page 20 - 25:

Insérer

2. Critères cotés

La soumission technique sera évaluée et notée en fonction des critères d'évaluation et de l'échelle de notation ci-après.

Maximum de points possibles : 175 points

Note de passage globale minimum : 122.5 points (70 %)

Les soumissions qui n'obtiennent pas le nombre minimal de points indiqués seront jugées non recevables. Chaque critère technique coté doit être abordé séparément. On attribuera une note de zéro à tout critère coté qui n'est pas abordé dans la proposition du soumissionnaire. Chaque critère technique coté doit être abordé séparément.

À l'attention des soumissionnaires : Inscrivez en regard de chaque critère le numéro ou les numéros de page de votre proposition qui portent sur l'exigence indiquée dans les critères.

C1-C3. Proposition technique

Les soumissionnaires doivent fournir une proposition technique détaillée qui renferme les sous-éléments indiqués dans les critères ci-après (C1-C3) :

Critères	Notation	Maximum de points	Renvoi à la proposition
<p>C1. Déclaration d'acceptation de la portée et des objectifs du projet.</p> <p>La proposition technique du soumissionnaire doit renfermer une déclaration indiquant qu'il accepte la portée et les objectifs du projet.</p>	<p>(20 points) : dans sa proposition technique, le soumissionnaire démontre une compréhension totale de la portée et des objectifs du projet.</p> <p>(15 points) : dans sa proposition technique, le soumissionnaire démontre une compréhension approfondie de la portée et des objectifs du projet.</p> <p>(10 points) : dans sa proposition technique, le soumissionnaire démontre une compréhension générale de la portée et des objectifs du projet.</p> <p>(5 points) : dans sa proposition technique, le soumissionnaire démontre une compréhension incomplète et erronée de la portée et des objectifs du projet.</p> <p>(0 point) : la proposition technique du soumissionnaire ne démontre aucune compréhension de la portée et des objectifs du projet ou n'aborde pas ceux-ci.</p> <p>S'il-vous plait prendre note des définitions suivantes à être utiliser pour l'évaluation de C1.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension totale aborde <u>chaque</u> élément des objectifs, des tâches et des produits livrables, et ajoute des éléments explicatifs importants qui démontrent une compréhension totale des objectifs. • Compréhension approfondie aborde <u>chaque</u> élément des objectifs, des tâches et des produits livrables du projet. • Compréhension générale aborde la <u>plupart</u> des éléments des objectifs, des tâches et des produits livrables du projet. • Compréhension incomplète ou aucune compréhension n'aborde <u>pas</u> d'importants éléments des objectifs, des tâches et des produits livrables du projet. 	20	
<p>C2. Approche proposée</p> <p>La proposition technique du soumissionnaire doit renfermer l'approche qu'il propose pour mener à bien les tâches précisées dans l'énoncé des travaux (EDT).</p>	<p>(40 points) : le soumissionnaire fournit une description exhaustive de l'approche technique proposée et y ajoute des éléments explicatifs importants.</p> <ol style="list-style-type: none"> a) définit les problèmes techniques à régler; b) fournit une méthodologie/approche détaillée pour régler ces problèmes; c) inclut une description détaillée des risques potentiels et des stratégies pour les atténuer; et d) indique et décrit clairement toutes les hypothèses formulées dans l'approche proposée. <p>(30 points) : le soumissionnaire fournit une description complète de l'approche technique proposée et y ajoute quelques éléments explicatifs.</p> <ol style="list-style-type: none"> a) définit les problèmes techniques à régler; b) fournit une méthodologie/approche détaillée pour régler ces problèmes; et c) inclut une description des risques potentiels et des stratégies pour les atténuer <p>(20 points) : le soumissionnaire fournit une description générale de l'approche technique proposée et y ajoute quelques éléments explicatifs.</p> <ol style="list-style-type: none"> a) définit les problèmes techniques à régler; et 	40	

	<p>b) fournit une méthodologie/approche de haut niveau pour régler ces problèmes</p> <p>(10 points) : le soumissionnaire fournit une description incomplète de l'approche technique proposée et n'y ajoute aucun élément explicatif.</p> <p>a) définit les problèmes techniques à régler</p> <p>(0 point) : le soumissionnaire ne propose aucune approche pour réaliser l'énoncé des travaux.</p>		
<p>C3. Plan et calendrier de projet</p> <p>La proposition technique du soumissionnaire doit inclure un plan et un calendrier de projet indiquant en détail les échéanciers et les jalons. Le plan de projet sera évalué en fonction de son exhaustivité, de sa clarté et de sa faisabilité, qui seront démontrées par l'utilisation d'une structure de répartition du travail mise en correspondance avec les tâches de l'énoncé des travaux (EDT).</p>	<p>(15 points) : la proposition technique du soumissionnaire renferme un plan de projet détaillé indiquant :</p> <p>a) toutes les tâches essentielles de gestion, d'administration et de nature technique nécessaires pour mener à bien chaque tâche précisée dans l'énoncé des travaux, avec plus de détails que ce qui est décrit dans l'énoncé des travaux.</p> <p>b) toutes les tâches et sous-tâches sont versées dans un calendrier complet qui inclut les risques, les renseignements exigés par le Canada (si la proposition du soumissionnaire en fait état).</p> <p>c) les activités du chemin critique et les facteurs permettant d'anticiper et d'éviter les retards.</p> <p>(10 points) : la proposition technique du soumissionnaire renferme un plan de projet qui inclut :</p> <p>a) toutes les tâches essentielles de gestion, d'administration et de nature technique nécessaires pour mener à bien chaque tâche précisée dans l'énoncé des travaux, avec plus de détails que ce qui est décrit dans l'énoncé des travaux.</p> <p>b) toutes les tâches et sous-tâches sont versées dans un calendrier complet qui inclut les risques, les renseignements exigés par le Canada (si la proposition du soumissionnaire en fait état).</p> <p>(5 points) : la proposition technique du soumissionnaire renferme un plan de projet qui inclut :</p> <p>a) toutes les tâches essentielles de gestion, d'administration et de nature technique nécessaires pour mener à bien chaque tâche précisée dans l'énoncé des travaux, avec plus de détails que ce qui est décrit dans l'énoncé des travaux.</p> <p>(0 point) : le soumissionnaire ne fournit aucun plan de projet.</p>	15	

C4-C6. Expérience

Les soumissionnaires doivent soumettre des projets afin de démontrer l'expérience supplémentaire de la ressource proposée, comme l'indiquent les critères ci-après (C4-C6).

Pour les critères C4 à C6, les soumissionnaires peuvent utiliser le même projet (ou des sous-projets) pour démontrer leur expérience. Par exemple, prenons le cas où le soumissionnaire a réalisé le « PROJET A », qui l'obligeait à analyser les technologies utilisées pour réduire la consommation de carburant ou les émissions de GES dans le secteur hors route (C4), et à effectuer une analyse coûts-avantages complète (C5) comme éléments de sous-projet. Dans ce cas, le soumissionnaire peut présenter le « PROJET A » à titre d'expérience sous les critères C4 et C5. Ou encore, il peut présenter un projet différent pour chaque critère.

De la même façon, pour les critères C4 à C6, les soumissionnaires peuvent utiliser la même ressource pour démontrer leur expérience. Par exemple, prenons le cas où la « RESSOURCE A » du soumissionnaire a réalisé un projet qui l'obligeait à travailler avec des fabricants de véhicules et/ou d'équipement hors route dans le secteur agricole (C4), et un autre projet d'analyse des coûts technologiques (C5). Dans ce cas, le soumissionnaire peut présenter la même ressource sous les critères C4 et C5. En outre, il peut également présenter une ressource distincte pour chaque critère.

Afin d'être considéré comme un projet aux fins de notation, les informations requises doivent être fournies:

- Nom du client
- Nom de la personne-ressource du client
- Titre du client
- Lieu des services
- Durée (de mm-aaaa à mm-aaaa)
- Numéro de téléphone et/ou courriel

Le soumissionnaire doit démontrer cette expérience en fournissant un résumé du ou des projets que la ressource proposée a menés à bien au cours des huit dernières années à compter de la date de clôture des soumissions, qui indique clairement le mois et l'année du début et de la fin des projets et les moyens pris pour les mener à bien (par quelles activités, responsabilités et approche).

Critères	Notation	Maximum de points	Renvoi à la proposition
C4 Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience de la ressource proposée dans l'analyse des avantages et des inconvénients des technologies de pointe en matière de sécurité et d'environnement dans le secteur hors route décrites à la section 2.1.a 1-8 de l'énoncé des travaux (EDT).	(40 points) : 4 projets ou plus. (30 points) : 3 projets. (20 points) : 2 projets. (10 points) : 1 projet. (0 point) : 0 projets.	40	
C5 Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience de la Ressource proposée dans l'analyse détaillée des coûts des technologies dans les secteurs du transport hors route ou routier.	(40 points) : 4 projets ou plus. (30 points) : 3 projets. (20 points) : 2 projets. (10 points) : 1 projet. (0 point) : 0 projets.	40	
C6 Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience de la Ressource proposée dans la prestation de conseils et/ou d'orientation aux organismes gouvernementaux et/ou aux fabricants d'équipement hors route.	(20 points) : 2 projets. (10 points) : 1 projet. (0 point) : 0 projets.	20	
Total de points possible	Maximum de points possibles : 180 points Note de passage globale minimum : 126 points (70 %)		

Et

Effacer :

Critères cotés

La soumission technique sera évaluée et notée en fonction des critères d'évaluation et de l'échelle de notation ci-après.

Maximum de points possibles : 180 points

Note de passage globale minimum : 126 points (70 %)

Les soumissions qui n’obtiennent pas le nombre minimal de points indiqués seront jugées non recevables. Chaque critère technique coté doit être abordé séparément. On attribuera une note de zéro à tout critère coté qui n’est pas abordé dans **la proposition du soumissionnaire. Chaque critère technique coté doit être abordé séparément.**

À l’attention des soumissionnaires : Inscrivez en regard de chaque critère le numéro ou les numéros de page de votre proposition qui portent sur l’exigence indiquée dans les critères.

	Notation	Maximum de points	Renvoi à la proposition
C1-C3. Proposition technique			
Les soumissionnaires doivent fournir une proposition technique détaillée qui renferme les sous-éléments indiqués dans les critères ci-après (C1-C4) :			
<p>C1. Déclaration d’acceptation de la portée et des objectifs du projet.</p> <p>La proposition technique du soumissionnaire doit renfermer une déclaration indiquant qu’il accepte la portée et les objectifs du projet.</p>	<p>(20 points) : dans sa proposition technique, le soumissionnaire démontre une compréhension approfondie de la portée et des objectifs du projet, c.-à-d. <u>qu’il aborde chaque</u> élément des objectifs, des tâches et des produits livrables, et ajoute des éléments explicatifs importants qui démontrent une compréhension totale des objectifs.</p> <p>(15 points) : dans sa proposition technique, le soumissionnaire démontre une compréhension approfondie de la portée et des objectifs du projet, c.-à-d. <u>qu’il aborde chaque</u> élément des objectifs, des tâches et des produits livrables du projet.</p> <p>(10 points) : dans sa proposition technique, le soumissionnaire démontre une compréhension générale de la portée et des objectifs du projet, c.-à-d. <u>qu’il aborde la plupart</u> des éléments des objectifs, des tâches et des produits livrables du projet.</p> <p>(5 points) : dans sa proposition technique, le soumissionnaire démontre une compréhension incomplète et erronée de la portée et des objectifs du projet, c.-à-d. <u>qu’il n’aborde pas</u> d’importants éléments des objectifs, des tâches et des produits livrables du projet.</p> <p>(0 point) : la proposition technique du soumissionnaire ne démontre aucune compréhension de la portée et des objectifs du projet ou n’aborde pas ceux-ci.</p>	20	
<p>C2. Approche proposée</p> <p>La proposition technique du soumissionnaire doit renfermer l’approche qu’il propose pour mener à bien les tâches précisées dans l’énoncé des travaux (EDT).</p>	<p>(40 points) : le soumissionnaire fournit une description exhaustive de l’approche technique proposée et y ajoute des éléments explicatifs importants. Il définit tous les problèmes techniques à régler; fournit une méthodologie/approche détaillée pour régler ces problèmes; inclut une description détaillée des risques potentiels et des stratégies pour les atténuer; et indique et décrit clairement toutes les hypothèses formulées dans l’approche proposée.</p> <p>(30 points) : le soumissionnaire fournit une description complète de l’approche technique proposée et y ajoute quelques éléments explicatifs. Il définit la plupart des problèmes techniques à régler; fournit une méthodologie/approche détaillée pour régler ces problèmes; inclut une description des risques potentiels et des stratégies pour les atténuer; et</p>	40	

	Notation	Maximum de points	Renvoi à la proposition
	<p>indique et décrit la plupart des hypothèses formulées dans l’approche proposée.</p> <p>(20 points) : le soumissionnaire fournit une description générale de l’approche technique proposée et y ajoute quelques éléments explicatifs. Il définit les principaux problèmes techniques à régler; fournit une méthodologie/approche de haut niveau pour régler ces problèmes; fournit une description limitée des risques potentiels et des stratégies pour les atténuer; et indique seulement les principales hypothèses formulées dans l’approche proposée.</p> <p>(10 points) : le soumissionnaire fournit une description incomplète de l’approche technique proposée et n’y ajoute aucun élément explicatif. Il ne définit pas les problèmes techniques à régler; fournit une méthodologie/approche incomplète pour régler les problèmes; ne fournit aucune description des risques potentiels et des stratégies pour les atténuer, et ne fournit aucun détail sur les hypothèses formulées dans l’approche proposée</p> <p>(0 point) : le soumissionnaire ne propose aucune approche pour réaliser l’énoncé des travaux.</p>		
<p>C3. Plan et calendrier de projet</p> <p>La proposition technique du soumissionnaire doit inclure un plan et un calendrier de projet indiquant en détail les échéanciers et les jalons. Le plan de projet sera évalué en fonction de son exhaustivité, de sa clarté et de sa faisabilité, qui seront démontrées par l’utilisation d’une structure de répartition du travail mise en correspondance avec les tâches de l’énoncé des travaux (EDT).</p>	<p>(20 points) : la proposition technique du soumissionnaire renferme un plan de projet détaillé indiquant toutes les tâches essentielles de gestion, d’administration et de nature technique nécessaires pour mener à bien chaque tâche précisée dans l’énoncé des travaux, avec plus de détails que ce qui est décrit dans l’énoncé des travaux. Toutes les tâches et sous-tâches sont versées dans un calendrier complet qui inclut les risques, les renseignements exigés par le Canada (si la proposition du soumissionnaire en fait état), les activités du chemin critique et les facteurs permettant d’anticiper et d’éviter les retards.</p> <p>(15 points) : la proposition technique du soumissionnaire renferme un plan de projet indiquant les principales tâches de gestion, d’administration et de nature technique nécessaires pour mener à bien chaque tâche précisée dans l’énoncé des travaux, avec la quantité de détails qui est décrite dans l’énoncé des travaux, parfois plus. Toutes les tâches et sous-tâches sont versées dans un calendrier complet qui inclut les risques, les renseignements exigés par le Canada (si la proposition du soumissionnaire en fait état), les activités du chemin critique et les facteurs permettant d’anticiper et d’éviter les retards.</p> <p>(10 points) : la proposition technique du soumissionnaire renferme un plan de projet qui inclut seulement les principales tâches de gestion, d’administration et de nature technique nécessaires pour mener à bien chaque tâche précisée dans l’énoncé des travaux. Seules les principales tâches sont versées dans un calendrier; la proposition n’indique pas les risques, les renseignements exigés par le Canada (si la proposition du soumissionnaire en fait état); seules les activités de haut niveau du chemin critique sont indiquées, et il y a peu de facteurs indiqués pour anticiper et éviter les retards.</p> <p>(5 points) : la proposition technique du soumissionnaire renferme un plan de projet qui n’indique pas les principales tâches de gestion,</p>	<p>20</p>	

	Notation	Maximum de points	Renvoi à la proposition
	<p>d'administration et de nature technique nécessaires pour mener à bien chaque tâche précisée dans l'énoncé des travaux. Certaines tâches principales ne sont pas versées dans un calendrier; les risques et les renseignements exigés par le Canada (si la proposition du soumissionnaire en fait état) ne sont pas indiqués; les activités du chemin critique ne sont pas indiquées, et il n'y a pas de facteurs pour anticiper et éviter les retards.</p> <p>(0 point) : le soumissionnaire ne fournit aucun plan de projet.</p>		
<p>C4-C6. Expérience</p> <p>Les soumissionnaires doivent soumettre des projets afin de démontrer l'expérience supplémentaire de la ressource proposée, comme l'indiquent les critères ci-après (C4-C6).</p> <p>Pour les critères C4 à C6, les soumissionnaires peuvent utiliser le <u>même projet</u> (ou des sous-projets) pour démontrer leur expérience. Par exemple, prenons le cas où le soumissionnaire a réalisé le « PROJET A », qui l'obligeait à analyser les technologies utilisées pour réduire la consommation de carburant ou les émissions de GES dans le secteur hors route (C4), et à effectuer une analyse coûts-avantages complète (C5) comme éléments de sous-projet. Dans ce cas, le soumissionnaire peut présenter le « PROJET A » à titre d'expérience sous les critères C4 et C5. Ou encore, il peut présenter un projet différent pour chaque critère.</p> <p>De la même façon, pour les critères C4 à C6, les soumissionnaires peuvent utiliser la <u>même ressource</u> pour démontrer leur expérience. Par exemple, prenons le cas où la « RESSOURCE A » du soumissionnaire a réalisé un projet qui l'obligeait à travailler avec des fabricants de véhicules et/ou d'équipement hors route dans le secteur agricole (C4), et un autre projet d'analyse des coûts technologiques (C5). Dans ce cas, le soumissionnaire peut présenter la même ressource sous les critères C4 et C5. En outre, il peut également présenter une ressource distincte pour chaque critère.</p>			
<p>Démontre de l'expérience dans l'analyse des technologies utilisées dans le secteur hors route pour réduire la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre (GES).</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience de la ressource proposée dans l'analyse des avantages et des inconvénients des technologies de pointe en matière de sécurité et d'environnement dans le secteur hors route décrites à la section 2.1.a 1-8 de l'énoncé des travaux (EDT).</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer cette expérience en fournissant un résumé du ou des projets que la ressource proposée a menés à bien au cours des huit dernières années à compter de la date de clôture des soumissions, qui indique clairement le mois et l'année du début et de la fin des projets et les moyens pris pour les mener à bien (par quelles activités, responsabilités et approche).</p>	<p>(40 points) : Le soumissionnaire démontre qu'il a réalisé au moins cinq projets d'analyse des technologies de réduction des GES dans le secteur hors route.</p> <p>(30 points) : Le soumissionnaire démontre qu'il a réalisé au moins trois projets d'analyse des technologies de réduction des GES dans le secteur hors route.</p> <p>(20 points) : Le soumissionnaire démontre qu'il a réalisé deux projets d'analyse des technologies de réduction des GES dans le secteur hors route.</p> <p>(10 points) : Le soumissionnaire démontre qu'il a réalisé un projet d'analyse des technologies de réduction des GES dans le secteur hors route.</p> <p>(0 point) : Le soumissionnaire démontre qu'il n'a réalisé aucun projet.</p> <p>Les exemples doivent comprendre des renvois aux renseignements requis suivants :</p>	<p>40</p>	

	Notation	Maximum de points	Renvoi à la proposition
	<ul style="list-style-type: none"> - Nom du client - Nom de la personne-ressource du client - Titre du client - Lieu des services - Durée (de mm-aaaa à mm-aaaa) - Numéro de téléphone et/ou courriel 		
<p>C5 Expérience de la réalisation d'une analyse coûts-avantages complète des technologies dans les secteurs du transport hors route ou routier.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience de la Ressource proposée dans l'analyse détaillée des coûts des technologies dans les secteurs du transport hors route ou routier.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer cette expérience en fournissant un résumé du ou des projets que la ressource proposée a menés à bien au cours des huit dernières années à compter de la date de clôture des soumissions, qui indique clairement le mois et l'année du début et de la fin des projets et les moyens pris pour les mener à bien (par quelles activités, responsabilités et approche).</p>	<p>(40 points) : Le soumissionnaire démontre qu'il a réalisé au moins quatre projets d'analyse coûts-avantages des technologies dans les secteurs du transport hors route ou routier.</p> <p>(30 points) : Le soumissionnaire démontre qu'il a réalisé trois projets d'analyse coûts-avantages des technologies dans les secteurs du transport hors route ou routier.</p> <p>(20 points) : Le soumissionnaire démontre qu'il a réalisé deux projets d'analyse coûts-avantages des technologies dans les secteurs du transport hors route ou routier.</p> <p>(10 points) : Le soumissionnaire démontre qu'il a réalisé un projet d'analyse coûts-avantages des technologies dans les secteurs du transport hors route ou routier.</p> <p>(0 point) : Le soumissionnaire démontre qu'il n'a réalisé aucun projet.</p> <p>Les exemples doivent comprendre des renvois aux renseignements requis suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom du client - Nom de la personne-ressource du client - Titre du client - Lieu des services - Durée (de mm-aaaa à mm-aaaa) Numéro de téléphone et/ou courriel 	40	
<p>C6 Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience de la Ressource proposée dans la prestation de conseils et/ou d'orientation aux organismes gouvernementaux et/ou aux fabricants d'équipement hors route.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer cette expérience en fournissant un résumé du ou des projets que la ressource proposée a menés à bien au cours des huit dernières années à compter de la date de clôture des soumissions,</p>	<p>(20 points) : le soumissionnaire présente au moins deux (2) projets.</p> <p>(10 points) : le soumissionnaire présente un (1) projet.</p> <p>(0 point) : le soumissionnaire démontre qu'il n'a réalisé aucun projet.</p>	20	

	Notation	Maximum de points	Renvoi à la proposition
qui indique clairement le mois et l'année du début et de la fin des projets et les moyens pris pour les mener à bien (par quelles activités, responsabilités et approche).	<p>Les exemples doivent comprendre des renvois aux renseignements requis suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom du client - Nom de la personne-ressource du client - Titre du client - Lieu des services - Durée (de mm-aaaa à mm-aaaa) - Numéro de téléphone et/ou courriel 		
Total de points possible	<p>Maximum de points possibles : 180 points</p> <p>Note de passage globale minimum : 126 points (70 %)</p>		

2. ANNEXE D- CRITÈRES DE SÉLECTION 3. 1-7 page 26

Insérer:

1. Pour être jugée recevable, une soumission doit :
 - i. être conforme à toutes les exigences de l'appel d'offres;
 - ii. respecter tous les critères obligatoires;
 - iii. obtenir le minimum requis de 70 points globale pour les critères d'évaluation techniques cotés.

L'échelle de cotation compte 175 points.
2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences 1 a), b) ou c) seront jugées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 30 % sera accordée au prix.
4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera déterminée comme suit : le nombre total de points obtenus divisé par le nombre total de points pouvant être accordés et multiplié par 70 %.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement par rapport au prix évalué le plus bas pour chaque phase conformément au tableau ci-dessous et selon le ratio de 30 %.
6. Pour chaque soumission recevable, la note du mérite technique et celle du prix seront additionnées de manière à donner la note globale.
7. La soumission recevable ayant obtenu la note technique la plus élevée ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement retenue. La soumission recevable qui obtiendra la

note globale la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Et

Effacer:

1. Pour être jugée recevable, une soumission doit :

- iv. être conforme à toutes les exigences de l'appel d'offres;
- v. respecter tous les critères obligatoires;
- vi. obtenir le minimum requis de 50 points globale pour les critères d'évaluation techniques cotés.

L'échelle de cotation compte 100 points.

2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences 1 a), b) ou c) seront jugées non recevables.

3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 80 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 20 % sera accordée au prix.

4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera déterminée comme suit : le nombre total de points obtenus divisé par le nombre total de points pouvant être accordés et multiplié par 80 %.

5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement par rapport au prix évalué le plus bas pour chaque phase conformément au tableau ci-dessous et selon le ratio de 20 %.

6. Pour chaque soumission recevable, la note du mérite technique et celle du prix seront additionnées de manière à donner la note globale.

7. La soumission recevable ayant obtenu la note technique la plus élevée ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement retenue. La soumission recevable qui obtiendra la note globale la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en signant dans l'espace prévu à cet effet et en joignant une copie de ce document à leur offre.

Votre sincèrement

Barbara Gorman
Spécialiste désignés des marchés
Téléphone: (613) 993-8447
Courriel: barbara.gorman@tc.gc.ca

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____

Canada